« DIEPPEDIS »

Société par Actions Simplifiée au capital de €.40 000
Siège Social : Etran
76370 MARTIN EGLISE
492 578 661 RCS DIEPPE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à €. 534 824,59, à savoir :

-à distribuer à titre de dividendes.....€.150 000,00
-le solde à la réserve facultative.....€.384 824,59

En conséquence, chaque action donne droit à un dividende de €.37,50

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2020:

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €.50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €.75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :
- la réserve légale reste fixée à €.4 000 soit 10 % du capital,
- la réserve facultative sera portée de €.6 071 591,68 à €.6 456 416,27..

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants ont été distribués à savoir :

* Par décision de l'Assemblée Générale en date du 30 Septembre 2020 la somme globale de €.120 000, soit un dividende par action de €.30, soumise à la flat tax de 30 %.
* Par décision de l'Assemblée Générale en date du 28 Septembre 2021, la somme globale de €.150 000, soit un dividende par action de €.37,50, soumise à la flat tax de 30 %.
* Par décision de l'Assemblée Générale en date du 21 Septembre 2022, la somme globale de €.150 000, soit un dividende par action de €.37,50, soumise à la flat tax de 30 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

«DIEPPEDIS»

Société par Actions Simplifiée au capital de €.40 000
Siège Social : Etran
76370 MARTIN EGLISE

492 578 661 RCS DIEPPE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : Sas DIEPPEDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Hameau d'Etran 76370 MARTIN EGLISE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 9 2 5 7 8 6 6 1 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	165 054	AG	162 967	2 087
	Fonds commercial (1)	AH	28 999	AI		28 999
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	14 880	AM		14 880
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	172 747	AQ	55 712	117 035
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 219 986	AS	1 147 193	72 793
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 485 009	AU	1 108 618	376 390
	Immobilisations en cours	AV	953 180	AW		953 180
	Avances et acomptes	AX	15 570	AY		15 570
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	15 518 940	CV		15 518 940
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	842 681	BE		842 681
	Prêts	BF	9 851	BG		9 851
	Autres immobilisations financières*	BH	60 019	BI		60 019
	TOTAL (II)	BJ	20 486 915	BK	2 474 490	18 012 425
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2 853 184	BU	37 303	2 815 881
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 022 093	BY	119 061	903 032
	Autres créances (3)	BZ	1 182 363	CA		1 182 363
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	481 384	CG		481 384
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	243 686	CI		243 686
	TOTAL (III)	CJ	5 782 710	CK	156 364	5 626 346
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	26 269 625	1A	2 630 854	23 638 771

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)		DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	6 071 592
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	534 825
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	27 035
	TOTAL (I)		DL	6 677 451
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	90 000
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	90 000
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	9 495 974
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	150 499
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	13 718
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 264 065
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 624 402
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	103 889
	Autres dettes		EA	218 772
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	16 871 320
	Ecarts de conversion passif *	**TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	23 638 771

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	11 900 063
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 884 457

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	50 234 114	FB	FC	50 234 114
	Production vendue biens *	FD	3 705 412	FE	FF	3 705 412
	Production vendue services *	FG	1 465 410	FH	FI	1 465 410
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	55 404 936	FK	FL	55 404 936
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	15 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	298 475
	Autres Produits (1) (11)				FQ	324 755
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	56 043 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	44 804 492
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	-22 184
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	82 528
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 914 161
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	549 811
	Salaires et traitements *				FY	4 198 047
	Charges sociales (10)				FZ	1 172 622
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	151 147
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	156 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	129 070
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	55 136 056
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	907 443
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	100 091
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	661
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	17 711
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	118 463
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	378 134
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	378 134
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-259 671
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	647 772

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	72 913
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	252
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	20 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	93 165
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 432
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 432
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	84 733
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	60 266
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	137 414
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	56 255 127
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	55 720 302
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	534 825

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	45 244
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	51 473
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	60 287
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	111 705
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	144 827
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 811
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	4 662	
Pénalités déductibles fiscalement	370	
Autres charges except. sur opération de gestion	2	
Pertes sur sinistres locations	1 449	
Ch. ex. ant. autres charges sociales	1 949	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Ch. ex. ant. achats	14 878	
Ch. ex. ant. ristournes	10 025	
Ch. ex. ant. sous traitance	4 790	
Ch. ex. ant. locations	10 326	
Ch. ex. ant. entretien	2 909	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2023
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	208 933	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM	172 747	KN		KO	
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	1 213 000	KT		KU	6 985
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 284 734	KW		KX	14 157
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	28 567	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	143 693	LC		LD	13 858
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	34 098	LI		LJ	919 082
	Avances et acomptes	LK	15 570	LL		LM	
	TOTAL III	LN	2 892 408	LO		LP	954 083
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	15 518 940	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P	837 192	1R		1S	5 489
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	29 584	1U		1V	40 286
	TOTAL IV	LQ	16 385 716	LR		LS	45 775
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	19 487 056	ØH		ØJ	999 859

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virements de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	208 933	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	172 747	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 219 986	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	1 298 891	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	28 567	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	157 551	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	953 180	NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	15 570	NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	3 846 491	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	15 518 940	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	842 681	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	69 870	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	16 431 491	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	20 486 915	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACUMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/03/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	159 090	PF	3 877	PG		PH	162 967
TOTAL I		RK	159 090	RM	3 877	RN		RO	162 967
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	41 628	PS	14 085	PT		PU	55 712
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 105 234	QA	41 959	QB		QC	1 147 193
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	860 764	QE	80 291	QF		QG	941 055
	Matériel de transport	QH	21 672	QI	5 195	QJ		QK	26 867
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	134 956	QM	5 741	QN		QO	140 696
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 164 254	QV	147 270	QW		QX	2 311 523
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	2 323 343	ØP	151 147	ØQ		ØR	2 474 490

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	27 035	TM		TN		TO	27 035	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	27 035	TS		TT		TU	27 035	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	20 000	4B		4C	20 000	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	90 000	5W		5X		5Y	90 000	
	TOTAL II	5Z	110 000	TV		TW	20 000	TX	90 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	33 220	6P	37 303	6R	33 220	6S	37 303	
	Sur comptes clients	6T	120 428	6U	119 061	6V	120 428	6W	119 061	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	153 648	TY	156 364	TZ	153 648	UA	156 364	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	290 683	UB	156 364	UC	173 648	UD	273 399	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	156 364	UF	153 648			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	20 000			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sas DIEPPEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	9 851	UR		US	9 851
	Autres immobilisations financières	UT	60 019	UV		UW	60 019
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	136 333		136 333		
	Autres créances clients	UX	885 760		885 760		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 569		3 569		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	11 422		11 422		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	287 321		287 321		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	132 378		132 378		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	747 672		747 672		
Charges constatées d'avance		VS	243 686		243 686		
TOTAUX		VT	2 518 012	VU	2 448 142	VV	69 870
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	31 603				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	29 621				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	2 484 457	2 484 457		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	7 011 517	2 053 979	4 573 578	383 961
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	5 264 065	5 264 065		
Personnel et comptes rattachés	8C	669 997	669 997		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	442 339	442 339		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	121 014	121 014		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	391 053	391 053		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	103 889	103 889		
Groupe et associés (2)	VI	151 569	151 569		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	217 702	217 702		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	16 857 601	VZ 11 900 063	4 573 578	383 961
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 010 920	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 465 283	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 23 638 770,89 Euros, dégage un bénéfice de 534 824,59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires:

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société mère».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;

- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;

- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif en raison de son activité.

PROVISIONS POUR RISQUES :

Le Ministère de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC en février 2018 à rembourser 22 fournisseurs des remises additionnelles au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

La provision exceptionnelle de l'exercice s'élève à 90 000 euros, correspondant à 100% du litige concerné.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	de 5 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
- Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
- Matériel de transport	de 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informat	de 2 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DIEPPEDIS

Société par actions simplifiée

Hameau d'Etran

76370 MARTIN EGLISE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

VDB ET ASSOCIES

15 avenue Paul Claudel

80480 DURY

Deloitte & Associés

19 rue Edouard Vaillant

37000 TOURS

DIEPPEDIS

Société par actions simplifiée

Hameau d'Etran

76370 MARTIN EGLISE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux associés de la société DIEPPEDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIEPPEDIS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dury et Tours, le 7 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

VDB ET ASSOCIES | Deloitte & Associés

RACHID AISSAOUI Aurélie DELMAS Antoine Labarre

Rachid AISSAOUI | Aurélie DELMAS | Antoine LABARRE

BILAN

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ACTIF

	Valeurs au 31/03/23			% de l'actif	Valeurs au 31/03/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	165 054	162 967	2 087		5 964	
Fonds commercial (1)	28 999		28 999		28 999	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	14 880		14 880		14 880	
Immobilisations corporelles				6		3
Terrains						
Constructions	172 747	55 712	117 035		131 119	
Installations tech., matériel & outillages	1 219 986	1 147 193	72 793		107 766	
Autres immobilisations corporelles	1 485 009	1 108 618	376 390		439 601	
Immobilisations corporelles en cours	953 180		953 180		34 098	
Avances et acomptes	15 570		15 570		15 570	
Immobilisations financières (2)				70		71
Participations	15 518 940		15 518 940		15 518 940	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	842 681		842 681		837 192	
Prêts	9 851		9 851		7 869	
Autres immobilisations financières	60 019		60 019		21 715	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**20 486 915**	**2 474 490**	**18 012 425**	**76**	**17 163 713**	**75**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				12		12
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 853 184	37 303	2 815 881		2 797 780	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				9		11
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 022 093	119 061	903 032		1 244 452	
Autres créances (3)	1 182 363		1 182 363		1 274 078	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	481 384		481 384	2	317 454	1
Charges constatées d'avance (3)	243 686		243 686	1	225 444	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 782 710**	**156 364**	**5 626 346**	**24**	**5 859 207**	**25**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**26 269 625**	**2 630 854**	**23 638 771**	**100**	**23 022 920**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN (SUITE)

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF

	Valeurs au 31/03/23	% du passif	Valeurs au 31/03/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 40 000)	40 000		40 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		26		25
Réserve légale	4 000		4 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	6 071 592		5 676 850	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	534 825	2	544 742	2
SITUATION NETTE	6 650 416	28	6 265 592	27
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	27 035		27 035	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 677 451**	**28**	**6 292 627**	**27**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	90 000		110 000	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	**90 000**		**110 000**	
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 495 974	40	10 492 027	46
Emprunts et dettes financières diverses (3)	150 499	1	418 788	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 718		7 044	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 264 065	22	3 626 647	16
Dettes fiscales et sociales	1 624 402	7	1 585 965	7
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	103 889		328 111	1
Autres dettes	218 772	1	161 711	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**16 871 320**	**71**	**16 620 293**	**72**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**23 638 771**	**100**	**23 022 920**	**100**
(1) Dont à plus d'un an	*4 957 539*		*5 565 021*	
(1) Dont à moins d'un an	*11 900 063*		*11 048 228*	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*2 884 457*		*3 394 129*	
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	50 234 114	91	45 875 375	91	4 358 738	10
Production vendue (biens et services)	5 170 822	9	4 674 497	9	496 325	11
Montant net du chiffre d'affaires	**55 404 936**	**100**	**50 549 873**	**100**	**4 855 063**	**10**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	15 333		13 500		1 833	14
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	298 475	1	275 641	1	22 834	8
Autres produits	324 755	1	385 498	1	-60 744	-16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**56 043 499**	**101**	**51 224 512**	**101**	**4 818 987**	**9**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	44 235 599	80	40 517 565	80	3 718 035	9
Variation de stocks	-22 184		-337 413	-1	315 229	93
Achats de matières premières et autres approvisionnements	82 528		68 172		14 356	21
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 483 053	8	3 981 520	8	501 532	13
Impôts, taxes et versements assimilés	549 811	1	519 442	1	30 369	6
Salaires et traitements	4 198 047	8	3 978 680	8	219 367	6
Charges sociales	1 172 622	2	1 118 866	2	53 755	5
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	151 147		159 372		-8 225	-5
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	156 364		153 648		2 716	2
Dotations aux provisions						
Autres charges	129 070		124 422		4 648	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**55 136 056**	**100**	**50 284 275**	**99**	**4 851 781**	**10**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**907 443**	**2**	**940 237**	**2**	**-32 794**	**-3**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*45 244*	*77 241*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*60 287*	*70 510*

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

		Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)	100 091		101 087		-996	-1
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)	661		5		656	
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	17 711		20 192		-2 481	-12
Reprises sur prov., dépréciations, transferts							
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**118 463**		**121 285**		**-2 821**	**-2**
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)	378 134	1	351 212	1	26 922	8
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		**378 134**	**1**	**351 212**	**1**	**26 922**	**8**
RÉSULTAT FINANCIER		**-259 671**		**-229 927**		**-29 744**	**-13**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**647 772**	**1**	**710 310**	**1**	**-62 538**	**-9**
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion		72 913		30 057		42 856	143
Sur opérations en capital		252		30 045		-29 793	-99
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges		20 000				20 000	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**93 165**		**60 102**		**33 063**	**55**
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion		8 432		2 785		5 647	203
Sur opérations en capital				24 111		-24 111	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.							
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**8 432**		**26 896**		**-18 464**	**-69**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**84 733**		**33 206**		**51 527**	**155**
Participation des salariés aux résultats		60 266		54 199		6 067	11
Impôt sur les bénéfices		137 414		144 574		-7 160	-5
TOTAL DES PRODUITS		**56 255 127**	**102**	**51 405 899**	**102**	**4 849 228**	**9**
TOTAL DES CHARGES		**55 720 302**	**101**	**50 861 156**	**101**	**4 859 146**	**10**
Bénéfice ou Perte		**534 825**	**1**	**544 742**	**1**	**-9 918**	**-2**

(3) Dont produits concernant les entités liées *111 705*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe légale

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 23 638 770,89 Euros, dégage un bénéfice de 534 824,59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires:

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société mère».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;

- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;

- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif en raison de son activité.

PROVISIONS POUR RISQUES :

Le Ministère de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC en février 2018 à rembourser 22 fournisseurs des remises additionnelles au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

La provision exceptionnelle de l'exercice s'élève à 90 000 euros, correspondant à 100% du litige concerné.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	de 5 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
- Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
- Matériel de transport	de 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informat	de 2 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	CADRE A IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	208 933		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui		172 747		
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 213 000		6 985
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		1 284 734		14 157
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		28 567		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		143 693		13 858
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		34 098		919 082
	Avances et acomptes		15 570		
		TOTAL	2 892 408		954 083
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		15 518 940		
	Autres titres immobilisés		837 192		5 489
	Prêts et autres immobilisations financières		29 584		40 286
		TOTAL	16 385 716		45 775
		TOTAL GENERAL	19 487 056		999 859

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			208 933	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — Sur sol d'autrui				172 747	
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 219 986	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				1 298 891	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				28 567	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				157 551	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours				953 180	
	Avances et acomptes				15 570	
		TOTAL			3 846 491	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				15 518 940	
	Autres titres immobilisés				842 681	
	Prêts & autres immob. financières				69 870	
		TOTAL			16 431 491	
		TOTAL GENERAL			20 486 915	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		159 090	3 877		162 967
	TOTAL	159 090	3 877		162 967
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	41 628	14 085		55 712
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 105 234	41 959		1 147 193
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	860 764	80 291		941 055
	Matériel de transport	21 672	5 195		26 867
	Mat. bureau et informatiq., mob.	134 956	5 741		140 696
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	2 164 254	147 270		2 311 523
	TOTAL GENERAL	**2 323 343**	**151 147**		**2 474 490**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES PROVISIONS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	27 035			27 035
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	**27 035**			**27 035**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	20 000		20 000	
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	90 000			90 000
	TOTAL	**110 000**		**20 000**	**90 000**
Provisions pour depreciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	33 220	37 303	33 220	37 303
	Sur comptes clients	120 428	119 061	120 428	119 061
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	**153 648**	**156 364**	**153 648**	**156 364**
	TOTAL GÉNÉRAL	**290 683**	**156 364**	**173 648**	**273 399**
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation		156 364	153 648	
	Dont dotations & reprises - financières				
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles			20 000	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ETAT DES CRÉANCES

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	9 851		9 851
	Autres immobilisations financières	60 019		60 019
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	136 333	136 333	
	Autres créances clients	885 760	885 760	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	3 569	3 569	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices	11 422	11 422	
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	287 321	287 321	
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques — Divers			
	Groupe et associés (2)	132 378	132 378	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	747 672	747 672	
	Charges constatées d'avance	243 686	243 686	
	TOTAUX	**2 518 012**	**2 448 142**	**69 870**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice 31 603
- Remboursements obtenus en cours d'exercice 29 621

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ETAT DES DETTES

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	2 484 457	2 484 457		
	à plus d' 1 an à l'origine	7 011 517	2 053 979	4 573 578	383 961
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		5 264 065	5 264 065		
Personnel & comptes rattachés		669 997	669 997		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		442 339	442 339		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	121 014	121 014		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	391 053	391 053		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		103 889	103 889		
Groupe & associés (2)		151 569	151 569		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		217 702	217 702		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	**16 857 601**	**11 900 063**	**4 573 578**	**383 961**

Renvois

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 010 920
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	1 465 283
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	243 686
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**243 686**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	509 044
Autres créances	621 834
Disponibilités	
TOTAL	**1 130 878**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 225
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 659
Dettes fiscales et sociales	1 041 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	36 418
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**1 343 912**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	4 000	10

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises	50 234 114		50 234 114
Ventes de produits finis	3 705 412		3 705 412
Prestations de services	1 465 410		1 465 410
Chiffre d'affaires	**55 404 936**		**55 404 936**

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	907 443	1 027 982	256 996	650 447
RÉSULTAT FINANCIER	-259 671	-353 603	-88 401	-171 270
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	84 733	89 395	22 349	62 384
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-60 266	-54 199	-13 550	-46 716
RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT			-39 980	39 980
TOTAL	**672 239**	**709 575**	**137 414**	**534 825**

ETAT DES CRÉDITS-BAILS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	239 080		22 489	216 591
Immobilisations en cours				
TOTAL	**239 080**		**22 489**	**216 591**

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	51 862	55 154	107 017
Immobilisations en cours			
TOTAL	**51 862**	**55 154**	**107 017**

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.	42 885	25 186		68 071	74 279			74 279
Immobilisations en cours								
TOTAL	**42 885**	**25 186**		**68 071**	**74 279**			**74 279**

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 488 368,00 Euros.

Les méthodes de calcul sont les suivantes:
- Condition: (départ volontaire)
- Age estimé de la retraite: 65 ans
- Méthode de calcul: droits accumulés avec projection salariale (progression: 2%)
- Rotation: lente
- Taux d'actualisation retenu: 2.80%
- Convention collective n°3305: commerce à prédominance alimentaire.

Le montant de l'engagement retraite est indiqué charges comprises. Un taux moyen de 40.80% a été appliqué.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	4 492 253					4 492 253
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	142 350					142 350
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	**4 634 603**					**4 634 603**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions	488 368			488 368
TOTAL	**5 122 971**			**5 122 971**

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 167 574	5 167 574
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**5 167 574**	**5 167 574**

ACCROISSEMENTS ET ALLÉGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés	14 363		15 067	14 363	15 067	
- contribution sociale de solidarité						
- autres	21 750		19 895	21 750	19 895	
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	**36 113**		**34 962**	**36 113**	**34 962**	
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ELÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/03/2023	31/03/2022
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	8	7
Agents de maîtrise	16	14
Employés et techniciens	114	116
Ouvriers		
Total	**138**	**137**

Afin de disposer d'une information pertinente, l'effectif indiqué ci-dessus a été calculé en équivalent temps plein (ETP).

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations	15 518 940	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	**15 518 940**	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	132 378	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	**132 378**	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes		
Produits		
Produits de participations	100 091	
Autres produits financiers	11 614	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	40 000			40 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	4 000			4 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 676 850	394 742		6 071 592
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	544 742	534 825	544 742	534 825
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	27 035			27 035
TOTAL	**6 292 627**	**929 567**	**544 742**	**6 677 451**

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
SDD - 0 Hameau d'Etran 76370 MARTIN EGLISE - 319714630	192 000	893 801	99,89	15 518 940	15 518 940	132 378		697 163	333 936	100 091
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
671200	Pénalités, amendes fiscales	4 662	
671210	Pénalités déduct fiscalement	370	
671800	Autr charg except op gestion	2	
671811	Pertes sur sinistres locations	1 449	
672647	Ch ex ant autres chrg soc	1 949	
771800	Autres prod except op gest		8 160
771811	Gains sur sinistres locations		6 077
772633	Prdt ex ant taxes sur salaires		7 313
772637	Prdt ex ant aut imp et taxes		2 229
772645	Prdt ex ant charges sociales		27 835
772661	Prdt ex ant charges intérêts		21 298
778800	Produits exceptionnels divers		252
787500	Repr provis risq ch except		20 000
	TOTAL	**8 432**	**93 165**

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Sas DIEPPEDIS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
652607	Ch ex ant achats	14 878	
652609	Ch ex ant ristournes	10 025	
652611	Ch ex ant sous-traitance	4 790	
652613	Ch ex ant locations	10 326	
652615	Ch ex ant entretien	2 909	
652621	Ch ex ant personnel ext	10 908	
652706	Ch ex ant part pub	6 451	
672647	Ch ex ant autres chrg soc	1 949	
752606	Prdt ex ant énergie		5 149
752611	Prdt ex ant sous-traitance		5 284
752628	Prdt ex ant cotisations		31 878
752706	Prdt ex ant part pub		2 933
772633	Prdt ex ant taxes sur salaires		7 313
772637	Prdt ex ant aut imp et taxes		2 229
772645	Prdt ex ant charges sociales		27 835
772661	Prdt ex ant charges intérêts		21 298
	TOTAL	**62 236**	**103 920**